

## ZAMBIE: ACTION LETTRE POUR DR SUWILANJI SITUMBEKO

# CONDAMNÉ À 15 ANS DE PRISON POUR «ACTES HOMOSEXUELS»

**Suwilangi Situmbeko (alias Stukie) a été reconnu coupable d'«actes homosexuels» et condamné en décembre 2022 à 15 ans de prison avec travaux forcés.**

Le 22 septembre 2021, le Dr. Suwilangi Situmbeko a été vu en train d'avoir des relations sexuelles consenties avec un autre homme. Le témoin en a profité pour faire chanter Suwilangi Situmbeko. Lorsque Stukie a refusé de payer, l'homme l'a dénoncé. Il a été accusé de «délit contre nature» (article 155 du Code pénal zambien) et d'«immoralité grave» (article 158). L'accusation a ensuite été modifiée en «acte homosexuel».

L'homme qui l'a dénoncé a disparu et n'a jamais assisté aux audiences du tribunal. En mai 2022, Suwilangi Situmbeko a été reconnu coupable d'«acte homosexuel» et condamné le 6 décembre 2022 à 15 ans de prison avec travaux forcés.

En Zambie, les personnes LGBTQIA+ sont de plus en plus attaquées. Les responsables religieux et les politiques leurs sont de plus en plus hostiles.

En juillet 2024, Isaac Mwanza et l'Union zambienne des libertés civiles (ZCLU) ont demandé à la Cour constitutionnelle de déclarer inconstitutionnel l'article 155(a)(c) du Code pénal zambien. Ils ont affirmé que la loi était vague et discriminatoire et violait les principes constitutionnels de sécurité juridique, de non-discrimination et de dignité humaine. Ils affirment que la loi établit une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, porte atteinte à la vie privée et soumet les personnes à des traitements inhumains et dégradants au moyen d'examen médico-légaux obligatoires.

Cette campagne et d'autres campagnes en faveur des droits des personnes LGBTQIA+ pourraient influencer le processus d'appel de Suwilangi Situmbeko et potentiellement ouvrir la voie à la décriminalisation des actes consentis entre adultes de même sexe en Zambie.

## PASSEZ À L'ACTION : DÉFENDEZ LES DROITS DE SUWILANJI SITUMBEKO

■ **Veillez écrire une lettre courtoise** en français à l'**ambassade de Suisse au Zimbabwe** (= également responsable des affaires diplomatiques avec la Zambie) et demandez-leur de contacter le gouvernement zambien en faveur de Dr. Suwilangi Situmbeko pour que sa condamnation soit annulée et que les autorités zambiennes le libèrent.

→ **Formule d'appel** : Excellence,

→ **Modèle de lettre en français** à la **page suivante**.

→ Les infos sont également disponibles **en ligne sur amnesty.ch**:

- Lien vers cette campagne de lettres:  
<https://www.amnesty.ch/fr/pays/afrique/zambie/documents/2024/action-lettre-pour-suwilangi-situmbeko>
- Lien sur l'aperçu du mois:  
<https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs/2024/aout>
- Ou mettez les mots clés pour la recherche: ⓘ le **titre** de cet article ou le **nom de la personne**.

→ **Frais d'envoi** par lettre: CHF 2.50

### LETTRE COURTOISE À

Embassy of Switzerland  
9 Lanark Road  
Belgravia  
P.O. Box 3440  
Harare  
Zimbabwe

### COPIE À

Consulat de Suisse / Consulate of Switzerland  
697 Kalambo Road, North-End DBD  
Lusaka  
ZAMBIE

ⓘ Veuillez **ne pas envoyer** de copie à l'ambassade de Zambie !

---

---

---

---

Embassy of Switzerland  
9 Lanark Road  
Belgravia  
P.O. Box 3440  
Harare  
Zimbabwe

---

---

**Concerne : Dr. Suwilanji Situmbeko, Zambie**

Excellence,

**Je vous contacte aujourd'hui pour vous demander votre soutien au sujet de Dr. Suwilanji Situmbeko, condamné à une lourde peine de prison pour «acte homosexuel».**

---

En Zambie, le 22 septembre 2021, le Dr. Suwilanji Situmbeko a été vu en train d'avoir des relations sexuelles consenties avec un autre homme. Le témoin en a profité pour faire chanter Suwilanji Situmbeko. Lorsque Stukie a refusé de payer, l'homme l'a dénoncé. Il a été accusé de «délit contre nature» (article 155 du Code pénal zambien) et d'«immoralité grave» (article 158). L'accusation a ensuite été modifiée en «acte homosexuel».

L'homme qui l'avait dénoncé a disparu et n'a jamais assisté aux audiences du tribunal. En mai 2022, Suwilanji Situmbeko a été reconnu coupable d'«acte homosexuel» et condamné le 6 décembre 2022 à 15 ans de prison avec travaux forcés.

En Zambie, les personnes LGBTQIA+ sont de plus en plus attaquées. Les responsables religieux politiques leurs sont de plus en plus hostiles.

**Par la présente je vous prie de contacter le gouvernement zambien pour demander l'annulation de la condamnation de Suwilanji Situmbeko et de le libérer.**

Merci pour votre soutien. Je vous prie de croire, Excellence, à l'expression de ma haute considération.

---

**Copie:**

Consulat de Suisse / Consulate of Switzerland, 697 Kalambo Road, North-End DBD, Lusaka, ZAMBIE

## CHINE (HONG KONG): ACTION LETTRE POUR CHOW HANG-TUNG DE NOUVEAU POURSUIVIE À CAUSE D'UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION

**Chow Hang-tung, sa mère et six autres personnes ont été détenues du 28 mai au 5 juin 2024 en vertu de l'article 24 de l'ordonnance sur la protection de la sécurité nationale. À ce jour, aucune accusation n'a été portée contre elles.**

Hong Kong a accepté une nouvelle ordonnance sur la sauvegarde de la sécurité nationale (SNSO), qui a été promulguée sur la base de l'article 23 de sa Constitution. Chow Hang-tung a été «arrêtée» directement au centre de détention, où elle est déjà détenue depuis septembre 2021 pour «incitation à la subversion». Elle a déjà passé plus de 1'000 jours en prison.

Un communiqué de presse du gouvernement indique que ces arrestations sont liées à des publications sur les réseaux sociaux commémorant «une journée sensible» (soit le 4 juin, anniversaire de la répression des manifestations de la place Tiananmen à Pékin). À ce jour, aucune accusation n'a été portée contre les personnes détenues dans cette affaire.

La SNSO, adopté à l'unanimité par le Conseil législatif, le parlement de la région administrative spéciale de Hong Kong en mars 2024, augmente les sanctions pour les actes prétendument séditionnaires et contient de nombreuses infractions pénales vagues et larges telles que «l'ingérence extérieure».

### PASSEZ À L'ACTION : DÉFENDEZ LES DROITS DE CHOW HANG-TUNG

- **Veillez écrire une lettre courtoise** en anglais ou en français **au ministre de la Justice de Hong Kong** pour lui demander d'abandonner immédiatement toutes les charges et les nouvelles allégations retenues contre Chow Hang-tung et de la libérer immédiatement. Soulignez qu'elle est uniquement poursuivie pour avoir exercé pacifiquement ses droits humains. Demandez également de cesser de poursuivre les personnes qui ont simplement exercé leur droit à la liberté d'expression ou d'autres droits humains, sous prétexte de mise en danger de la sécurité nationale. Toutes les lois et réglementations doivent être révisées et toutes les mesures pertinentes qui violent l'application des droits humains doivent être arrêtées.

→ **Formule d'appel** : Dear Secretary of Justice / Monsieur le Ministre de la Justice,

→ **Modèle de lettre en français** à la **page suivante**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **en ligne sur [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch)** :

- Lien vers cette campagne de lettres:  
<https://www.amnesty.ch/fr/pays/asi-pacifique/chine/docs/2024/action-lettre-pour-chow-hang-tung>
- Lien sur l'aperçu du mois:  
<https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs/2024/aout>
- Ou mettez les mots clés pour la recherche: 🔍 le **titre** de cet article ou le **nom de la personne**.

→ **Frais d'envoi**: Chine : CHF 2.50

#### LETTRE COURTOISE À

Paul Lam  
Secretary of Justice  
Department of Justice  
G/F, Main Wing, Justice Place  
18 Lower Albert Road  
Central, Hong Kong  
PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA / République Populaire de Chine  
Fax: 00852 – 39 02 86 38

#### COPIE À

Ambassade de la République Populaire de Chine  
Kalcheggweg 10  
3006 Berne  
Fax: 031 351 45 73

---

---

---

---

Paul Lam  
Secretary of Justice  
Department of Justice  
G/F, Main Wing, Justice Place  
18 Lower Albert Road  
Central, Hong Kong  
PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA

---

---

## Concerne : Chow Hang-tung

Monsieur le Ministre de la Justice,

Chow Hang-tung, sa mère et six autres personnes ont été détenues du 28 mai au 5 juin 2024 en vertu de l'article 24 de l'Ordonnance sur la protection de la sécurité nationale.

Chow Hang-tung a été «arrêtée» directement au centre de détention, où elle est déjà détenue depuis septembre 2021 pour «incitation à la subversion». Elle y a déjà passé plus de 1'000 jours en prison.

Un communiqué de presse de votre gouvernement indique que ces arrestations sont liées à des publications sur les réseaux sociaux commémorant «une journée sensible»

**Je vous demande d'abandonner toutes les charges retenues contre Chow Hang-tung et de la libérer immédiatement, car elle a été accusée uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits.**

**Veillez mettre fin à la pratique consistant à porter des accusations criminelles contre ceux qui ont simplement exercé leur droit à la liberté d'expression ou d'autres droits humains.**

**Toutes les lois et réglementations qui violent l'exercice des droits humains, en particulier la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, doivent être revues et modifiées. Veuillez vous assurer que toutes les lois et réglementations sont conformes au droit international des droits humains et aux normes internationales en la matière.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre de la Justice, à l'expression de ma haute considération.

---

### Copie:

Ambassade de la République Populaire de Chine, Kalcheggweg 10, 3006 Berne  
Fax: 031 351 45 73